



Les îles Chausey

France

Départ: Départ de votre région

dès **174€**

1 jour / 0 nuit

Départ de votre région

Le 28/06/2025

Embarquez pour une croisière vers les îles Chausey, le plus grand archipel d'Europe. Vous admirerez alors cette nature magnifique, les îlots émergeants à marée basse au sein de ce site classé et protégé. Puis, balade pédestre commentée sur les sentiers de la Grande - Ile. Déjeuner sur l'île. Continuation sur la partie privée de l'île, la maison de Marin - Marie, le village des Blainvillais, le château Renault. Retour à Granville en fin de journée, petit temps libre.

Le(s) Transport(s) terrestre(s)

Rouen 5h30 - Barentin 5h55 - Yvetot 6h15
Le Havre 6h30 - Harfleur 6h45

Retour au Havre vers 22h45 et à Yvetot vers 23h45

La description du voyage, le programme :

Itinéraire et programme

Embarquez pour une croisière vers les îles Chausey, le plus grand archipel d'Europe. Vous admirerez alors cette nature magnifique, les îlots émergeants à marée basse au sein de ce site classé et protégé. Puis, balade pédestre commentée sur les sentiers de la Grande - Ile. Déjeuner sur l'île. Continuation sur la partie privée de l'île, la maison de Marin - Marie, le village des Blainvillais, le château Renault. Retour à Granville en fin de journée.

Les Formalités

Carte d'identité ou passeport en cours de validité.

Conditions de vente et d'annulation :

Conditions de réalisation et annulation

Pour des raisons techniques, certains éléments du programme peuvent être modifiés ou remplacés.

Conditions d'annulation du fait du voyageur

Conditions d'annulation et de fermeture à la vente par le voyageur :

Conformément aux dispositions de l'article L211-14 III du code du tourisme, le Tour Opérateur se réserve le droit d'annuler une date de voyage si celle-ci ne réunit pas un nombre minimum de participant(s). Quand le nombre maximum de participant(s) prévu sur un voyage sera atteint, il ne sera plus disponible à la vente.

Pour plus d'informations sur les conditions d'annulations, contactez votre agence de voyages.

Conditions d'annulation et de fermeture à la vente par le voyageur :

Conformément aux dispositions de l'article L211-14 III du code du tourisme, le Tour Opérateur se réserve le droit d'annuler une date de voyage si celle-ci ne réunit pas un nombre minimum de participant(s). Quand le nombre maximum de participant(s) prévu sur un voyage sera atteint, il ne sera plus disponible à la vente.

Pour plus d'informations sur les conditions d'annulations, contactez votre agence de voyages.

Le prix comprend :

Le transport.

Le déjeuner avec boisson.

La balade pédestre commentée

Le prix ne comprend pas :

Les dépenses personnelles.